

d'une manière plus complète encore ce qui avait été tenté, après six ans, dans cet ordre d'idées, par la philanthropie humaine! La Belgique notamment aurait été placée au premier rang parmi les nations qui comprennent le plus intelligemment les besoins des travailleurs et savent les satisfaire.

Le Gouvernement n'a-t-il pas pris une initiative louable, en créant ou favorisant la création d'institutions dont l'utilité est chaque jour plus appréciée? Telles sont : la caisse d'épargne et de retraite, la caisse de prévoyance pour les ouvriers mineurs, celles pour les pêcheurs d'Ostende, de Blankenberghe, de Heyst, d'Adinkerke et de Nieuport; la caisse de pensions et de secours pour les pilotes, leurs veuves et leurs orphelins; celle fondée en faveur des marins naviguant sous pavillon belge; la caisse de retraite et de secours en faveur des ouvriers attachés au chemin de fer de l'État; enfin, les écoles agricoles de réforme pour les jeunes indigents mendiants et vagabonds.

Il a également proposé et les Chambres ont adopté une loi organique sur les conseils de prud'hommes; une autre, plus récente, accorde l'anonymat et des faveurs spéciales aux sociétés qui ont pour but la construction de maisons ouvrières et l'établissement de bains et lavoirs économiques. Depuis le 3 avril 1851, les sociétés de secours mutuels peuvent obtenir la reconnaissance légale, qui leur assure des avantages précieux, et dont quatre-vingt-dix-huit avaient profité au 31 décembre 1871. Une centaine